

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2003

Dicastère de Monsieur Georges Jeanbourquin

Composition de la sous-commission :

M. Laurent IFF

M. Jean-Pierre VEYA

Mme Isabelle DRÔNE

SIM S.A.

Présentation des résultats par M. G. Jeanbourquin et Mme J. Frésard

La création de SIM SA et la fusion des Services Industriels des deux villes ont rendu l'établissement des comptes 2003 particulièrement difficile : deux comptabilités séparées, sur deux logiciels différents, ont été maintenues pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle pour l'exercice 2003, qu'il a fallu consolider après bouclement.

Le budget 2004 a été élaboré sur Excel, il sera reporté dans le nouveau programme informatique qui est en route depuis le 1^{er} janvier 2004. Il permettra de travailler sur le nouveau système informatique pour le prochain exercice et de disposer des tableaux de bord indispensables à la gestion de SIM. Cette année 2004 va cependant rester une période d'épreuves pour la société !

Le budget est respecté dans son ensemble. Par ailleurs, SIM tient ses engagements vis-à-vis de la ville, conformément au rapport au Conseil général du 29 mai 2002. SIM a versé Fr. 460'000,-- d'intérêts de moins en raison de la baisse du taux moyen appliqué par la ville qui a passé de 5% à 4,6% (- Fr. 130'000,--) et à la réduction du prêt de la ville à SIM suite à la réduction de la dette (- Fr. 330'000,--). Le dividende est conforme au budget (Fr. 2'280'000,--). La redevance évolue en fonction du chiffre d'affaires et s'élève à Fr. 2'419'408,55 (+ Fr. 19'408,-) malgré une baisse des ventes d'électricité (- 1,61 %).

Service de l'eau

Présentation des comptes par Mme Josette Frésard

Le détail figure dans le document annexé. Les éléments mis en évidence constituent le mandat d'exploitation de SIM SA sous compte 911.318.91. Les autres éléments sont comptabilisés directement dans les comptes Services Industriels ville.

Au sujet de la taxe d'épuration qui a augmenté de 30%, elle est encaissée par SIM pour le compte des Travaux publics. L'écart de Fr. 591'334,85 provient du décalage

entre l'année de facturation et l'année civile. A futur, il y aura lieu de choisir une des deux solutions pour l'élaboration du budget. La STEP doit se financer totalement au travers de la taxe. S'il y a bénéfice, il va dans la réserve.

La nouvelle directive des communes de 2001 exige que les comptes de l'eau soient équilibrés, d'où le prélèvement à la réserve de Fr. 46'446,95 (budget Fr. 404'700,--). Elle se situe au 31.12.2203 à Fr. 851'322.15.

Présentation de la consommation d'eau par M. Philippe Burri

L'effort d'entretien du réseau se poursuit, ce qui a permis de réduire considérablement les pertes. D'autre part, la consommation d'eau continue de diminuer régulièrement, à raison de 1% par an depuis 1987. C'est surtout l'industrie qui a réalisé les principales économies d'eau, la consommation des ménages n'a baissé que de 1% sur la période 1987-2003. Ce qui est réjouissant d'un point de vue écologique ne l'est pas du point de vue économique : le prix augmente si la consommation baisse puisque les coûts fixes sont importants et représentent le 90% des charges. De plus, les réseaux s'étendent constamment. Ce paradoxe doit être examiné, sinon solutionné.

SIM SA – évolution des ventes d'énergies

Présentation par M. Philippe Burri

La politique énergétique se doit de sensibiliser la population aux économies d'énergie, mais c'est plutôt dans la gestion du chauffage que des progrès importants sont possibles.

La tendance montre que l'on va vers une stabilisation de la consommation d'électricité. Si la baisse est significative pour 2003 (- 1,61%), elle est à mettre sur le compte de la conjoncture, l'industrie locale étant axée sur l'exportation a été plus fortement touchée que d'autres secteurs. La diminution de 2003 est donc surtout de nature conjoncturelle. Un effet pervers de la diminution de consommation des industries est le fait que les ménages paient plus que les entreprises : quel doit être le prix pour ces deux types de clients ? Faudrait-il séparer le coût de la distribution ? Une chose est certaine, il faut se montrer prudents et faire des provisions pour l'avenir en pensant au risque que représente l'ouverture des marchés ?

La consommation de gaz va aussi vers une stagnation, mais la vente de chaleur au travers des CAD augmente fortement : de 7% environ pour 2002-2003. Cela est dû aux raccordements de nouveaux clients. Le mouvement continuera tant que SIM fait du développement du chauffage à distance une priorité. La liaison qui sera réalisée dès cette année entre les CAD Collège et Numa-Droz (crédit de 1,2 mio de francs) va encore accentuer l'attractivité. Un grand bravo au service pour sa persévérance dans le soutien à une énergie qui fait honneur à la ville et contribue à son image de ville pionnière en matière d'économie d'énergie.

Politique énergétique

Présentation par Mme Corinne Droz

Le poste de déléguée à l'énergie est occupé par Mme Droz depuis le 1^{er} janvier 2004, à plein temps. Le label *Cité de l'Energie* a été maintenu suite à un nouvel audit, aux normes européennes que la ville a passé brillamment puisqu'elle se situe au 4^{ème} rang sur 100 Cités de l'énergie. Le Service de l'énergie doit développer un pouvoir transversal pour contrôler les immeubles communaux et être mieux associé aux nouveaux projets et transformations. Par ailleurs, il joue un rôle toujours plus actif pour conseiller propriétaires et architectes.

Le poste de la déléguée à l'énergie devrait à terme s'autofinancer, car le potentiel d'économies pour la ville est encore possible dans ce domaine (bâtiments et mobilité). Un rapport sur la politique énergétique de la ville viendra prochainement au Conseil général.

Rapport de gestion des Services Industriels

Présentation par M. Georges Jeanbourquin

Le bilan est sain, alors que le cash-flow dégagé devra s'améliorer. SIM va continuer dans la voie de la politique d'investissements en vue de rationaliser et moderniser les locaux et les équipements. L'usine de Combe-Garot sera rénovée et un crédit de Fr. 4'868'000,-- a été voté par le Conseil d'administration.

Les budgets des chantiers SI/TP sont tenus si l'on prend en considération la part d'interventions effectuées par le budget « divers chantiers » dont le compte a été immobilisé valeur 01.01.2004 (après boucllement).

Projet de filtration de l'eau aux Moyats

Présentation par M. Philippe Burri

Ce projet arrivera au début de la prochaine législature devant le Conseil général. Suite à l'entrée en vigueur de nouvelles normes pour les chlorites en mars 2000, le Service de l'eau est dans l'obligation de filtrer les eaux brutes aux Moyats. Le choix, après expérimentation, semble se porter sur la filtration membranaire plutôt qu'un filtre à sable.

SERVICE DE L'HYGIENE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Présentation du laboratoire par MM. Jean-Jacques Miserez et Paul-Etienne Montandon

Les comptes sont tenus et les revenus en amélioration. La question de l'avenir des Abattoirs se pose toujours. Les mandataires ont déposé début mars le projet

d'implantation des archives de l'Etat et de divers services. Le Conseil d'Etat a demandé une comparaison des coûts avec une implantation sur le site de Tivoli. La prudence reste de mise quant on connaît le nombre de tentatives qui ont échoué pour réhabiliter le site. Le bouclage est favorable en raison de l'amélioration des recettes, ce qui a permis de verser à la réserve la somme de Fr. 114'000.--.

Les missions sont clairement définies et réparties entre l'Etat et la ville. Le SCPE concentre ses efforts sur la protection de l'air et le SHE sur les eaux potables et usées. Le travail du service se développe sur toutes les tâches de salubrité et d'hygiène de l'habitat, les établissements publics, les examens de permis de construire et de nouveaux mandats de prestation pour des privés ou des communes avoisinantes.

Le service se fait un nom au niveau national sur la question du radon.

POLICE LOCALE

Présentation par le capitaine P.-A. Gyger

Comptes satisfaisants, revenu des biens et recettes en amélioration, mais la police connaît de façon endémique un problème de ressources humaines. Une analyse a été faite par un psychologue du travail qui confirme que le Corps de police s'essouffle et est « en danger d'épuisement », essentiellement par manque de ressources humaines.

L'augmentation du coût de la formation à l'Institut de police est de l'ordre de 30 à 40%. Un projet de collaboration entre la police locale et la police cantonale est en cours et devrait se finaliser dans un rapport au Conseil général « *Police 2006* ».

Le commandant de police donne son avis sur la situation à la gare. Il développe la problématique de l'insécurité subjective et objective.

Quant à la violence domestique, elle préoccupe la police locale depuis plusieurs années. Cette dernière a pris les mesures qui s'imposent dans ce domaine. Elle travaille depuis un certain temps avec toutes les institutions concernées et le personnel du Corps de police a été formé à la gestion de ce phénomène l'automne dernier. La problématique principale est généralement la durée de ce type d'interventions, ainsi que les dispositions de sécurité qui en découlent.

Le commandant présente sur plans le projet de modernisation des locaux de la police. Un rapport viendra au Conseil général sur ce projet dont la réalisation paraît nécessaire si l'on veut répondre aux exigences de sécurité et confidentialité pour les usagers, tout en respectant les normes. Les travaux permettront aussi de réorganiser certains secteurs et de réduire les charges de personnel (exemple, transfert de la centrale téléphonique à proximité de la réception).

SIS

Présentation par le Major Monard

Le dépassement du poste « salaires » est dû à la transformation des soldes en heures supplémentaires. Les activités sont en hausse. La qualité des secours s'est nettement améliorée depuis la création du SIS. Le problème reste celui de l'effectif du personnel, 12'000 heures supplémentaires ont été effectuées en 2003. Un effort important a été porté sur la formation sanitaire. La totalité du personnel a obtenu le protocole de défibrillation semi-automatique et le protocole de voies veineuses périphériques.

Un rapport sur la restructuration de l'organisation de renfort est en cours. L'objectif vise une meilleure intégration des volontaires aux sections des professionnels avec une formation plus poussée.

Un problème se pose avec la nouvelle caserne. Entre 16h30 et 18h00 il paraît impossible d'assurer des secours pour Le Locle sans la H20, aussi un équipage ambulance sera maintenu au Locle. Une intensification de la collaboration avec Neuchâtel se fera pour les missions lourdes (chimiques) la formation et l'instruction. Des discussions sont en cours.

Dans le cadre de la « protection de la population XXI », la protection civile disposera de personnel recruté spécialement pour cette mission, auquel il s'agira de donner une formation adaptée aux tâches. Nous avons déjà fait un pas important dans cette direction avec la création de la formation d'urgence en cas de catastrophes (FORMUS). La protection civile permettra d'alléger les tâches des pompiers et de disposer de personnel à des conditions plus favorables, les salaires étant pris en charge par l'APG.

Cette journée du 11 mars se termine par la visite du chantier de la nouvelle caserne du SIS, de la Police cantonale et des Juges d'instruction en présence de l'architecte, M. Personeni, nouveau bâtiment dont la dimension du garage impressionne les commissaires et qui va contribuer au développement remarquable de cette partie de la ville.

Isabelle Drône, rapporteure